

Ville de Saint-Amable
MRC de Marguerite-D'Youville
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Amable tenue par vidéoconférence, le **mardi 6 octobre 2020** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Stéphane Williams, maire
Madame Marie-Ève Tanguay, conseillère municipale (district 1)
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2)
Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3)
Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4)
Monsieur Michel Martel, conseiller municipal (district 6)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présents :

Madame Isabelle Roy, directrice générale adjointe
Monsieur René Tousignant, greffier

Est absent :

Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Les membres du conseil participent à la séance ordinaire par vidéoconférence.

252-10-20

NOMINATION DU GREFFIER PAR INTÉRIM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR le conseiller Mathieu Daviault
ET RÉSOLU

DE NOMMER M. René Tousignant à titre de greffier par intérim.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

233-10-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 6 OCTOBRE 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 6 octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

234-10-20 **APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 15 SEPTEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance du conseil du 15 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

235-10-20 **DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 16 SEPTEMBRE 2020**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 20-1297;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER, tel que présenté, le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 16 septembre 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

S/O

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

236-10-20 **DÉPÔT - LISTE D'EMBAUCHE DU MOIS - ENGAGEMENT- POSTE SURVEILLANT(E) DES ÉCOLES**

CONSIDÉRANT que le début de la session des cours offerts par le Service des loisirs culturels et sportifs a eu lieu le 14 septembre 2020;

CONSIDÉRANT l'objectif d'assurer une rétention de personnel au sein de nos postes de surveillants des locaux du Centre de services scolaire des Patriotes et des étudiants durant la saison estivale ;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro 20-1307;

Conformément à l'article 3 du *Règlement 763-00-2018 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Municipalité et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaires*, la directrice générale adjointe dépose la liste d'embauche du mois de septembre 2020 à la séance du conseil suivant celle-ci.

237-10-20 **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET - 4 SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

CONSIDÉRANT que les membres ont pris connaissance des documents concernant le programme d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et Verchères désirent présenter un projet

de mise en commun de services d'ingénierie dans le cadre de l'application des règlements et des ententes relatifs à l'écoulement des eaux et de la protection des bandes riveraines;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

DE PARTICIPER au projet de mise en commun de services d'ingénierie dans le cadre de l'application des règlements et des ententes en vigueur relatifs à l'écoulement des eaux et de la protection des bandes;

D'AUTORISER M. Sylvain Berthiaume, directeur régional et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, à déposer le Projet dans le cadre de l'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

DE PROPOSER que la Municipalité régionale de comté soit nommée responsable du Projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. COMMUNICATIONS

S/O

7. GREFFE

S/O

8. SERVICE DES INCENDIES

S/O

9. SERVICE DES LOISIRS CULTURELS

S/O

10. SERVICE DES LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

238-10-20

AUTORISATION À AGIR ET À SIGNER – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR 2018-2021

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER la présentation du projet de Réfection et amélioration des sentiers au parc le Rocher au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

DE CONFIRMER l'engagement de la ville de Saint-Amable à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

DE DÉSIGNER madame Stéphanie Lacoste, directrice des loisirs récréatifs et communautaires, comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Saint-Amable et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

239-10-20

NOMINATION - CONSEIL D'ADMINISTRATION FÊTE DES VENDANGES GOURMANDES

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un élu et un fonctionnaire de la ville de Saint-Amable au Conseil d'administration Fête des vendanges gourmandes;

CONSIDÉRANT qu'au terme du partenariat au projet campus jeunesse, entre la ville de Saint-Amable et la société pour l'épanouissement des jeunes de Saint-Amable, communément appelé la maison des jeunes de Saint-Amable, il a été convenu de désigner un élu municipal et un fonctionnaire à titre de représentant de la ville sur le conseil d'administration de la Fête des vendanges gourmandes jusqu'à l'assemblée générale annuelle 2020;

CONSIDÉRANT que ces représentants agissent à titre de membre ayant le droit de vote;

CONSIDÉRANT le sommaire de la directrice des loisirs récréatifs et communautaires déposé sous le numéro 20-1289;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

DE NOMMER madame France Gosselin et madame Stéphanie Lacoste, à titre de membres et monsieur Robert Gagnon en tant que substitut avec droit de vote au conseil d'administration de la fête des vendanges gourmandes et qu'ils représentent la ville pour le projet campus jeunesse, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

240-10-20

APPEL D'OFFRES PUBLIC APP-20-052-LO - ENTRETIEN DES PATINOIRES ET SURVEILLANCE (DURÉE DE 3 ANS AVEC 2 ANNÉES D'OPTION) - ADJUDICATION DU CONTRAT.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public APP-20-052-LO - Entretien des patinoires et surveillance pour une période de trois (3) ans avec deux (2) années d'option lancé le 18 septembre 2020 par le Service du greffe de la Ville;

CONSIDÉRANT que suite à l'étude desdites soumissions réalisée par le Service des loisirs récréatifs et communautaires de la Ville, il a été constaté que celle reçue de l'entreprise Paysagiste Martin Belleville Inc., plus bas soumissionnaire, est conforme;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat tributaire de conditions climatiques et de besoins changeants et futurs;

CONSIDÉRANT en ce sens, les différentes possibilités et options s'offrant d'une saison à l'autre à la Ville et prévues à même les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice des loisirs récréatifs et communautaires de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat pour l'entretien des patinoires et surveillance pour une période de trois (3) années avec deux (2) années d'option – APP-20-052-LO, à l'entreprise Paysagiste Martin Belleville Inc., plus bas soumissionnaire

conforme, le tout selon les conditions figurant aux documents de soumission et pour un montant total de 87 802.39\$ taxes incluses pour les trois (3) années;

D'AUTORISER la directrice des loisirs récréatifs et communautaires, à agir en son nom et d'avoir le droit de choisir parmi les différentes possibilités et options s'offrant à elle d'une saison à l'autre et prévu à même les documents d'appel d'offres;

D'AUTORISER la directrice des loisirs récréatifs et communautaires, le droit de se prévaloir ou non, des saisons optionnelles d'entretien des patinoires, le tout selon les modalités figurant aux documents de soumission et avec les diminutions en découlant quant aux montants payables à l'adjudicataire, le cas échéant.

Les sommes proviendront du poste budgétaire 02-701-30-451.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SERVICES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS

241-10-20

ADJUDICATION - APPEL D'OFFRES PUBLIC - APP-20-028-TP - DÉNEIGEMENT POUR UNE PÉRIODE DE TROIS (3) ANS AVEC DEUX (2) ANNÉES D'OPTION.

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour le déneigement

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel du coordonnateur des Travaux publics déposé sous le numéro 20-1310;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
et RÉSOLU :

D'ADJUGER le contrat APP-20-028-TP - Déneigement des rues, des trottoirs, des pistes cyclables, des passages piétonniers, de stationnements et le ramassage de la neige pour une période de trois (3) ans (saisons 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023) au plus bas soumissionnaire conforme, soit EXCAVATION E.S.M. inc, pour un montant de 1 163 904.36 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

242-10-20

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MELCC POUR LA MISE AUX NORMES DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET DES POSTES DE POMPAGE PP-1 ET PP-2.

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Amable s'est engagée par résolution à réaliser les travaux requis afin d'assurer les capacités des étangs aérés et des postes de pompage PP-1 et PP-2. Le tout pour que la Ville et les promoteurs puissent obtenir leur certificat d'autorisation d'article 32 du MELCC;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Amable s'est engagée à transmettre, au plus tard le 30 septembre 2020, une demande d'autorisation ministérielle pour les travaux à la station d'épuration (STEP) et au poste de pompage PP-1;

CONSIDÉRANT l'absence prolongée de M. Patrick Lelièvre, une demande de prolongation a été accordée par le MELCC jusqu'au 7 octobre 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et RÉSOLU :

DE MANDATER la firme GBI Services d'ingénierie pour déposer la demande d'autorisation auprès du MELCC, concernant la mise aux normes de la station de traitement des eaux usées et des postes de pompage PP-1 et PP-2;

D'AUTORISER le paiement par chèque d'un montant de 2 772 \$ à l'ordre du ministre des Finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. FINANCES ET TRÉSORERIE

243-10-20 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DE L'ANNÉE 2020.

Conformément à l'article 105.4 de la loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), la trésorière dépose les états financiers comparatifs de la ville de Saint-Amable de l'année 2020, tels que présentés dans le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 20-1266.

244-10-20 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et RÉSOLU :

D'APPROUVER le budget 2021 de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 18 septembre 2020;

D'AUTORISER la trésorière à émettre les chèques pour payer la quote-part de la Ville de Saint-Amable pour l'exercice financier 2021 au montant de 52 860 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

245-10-20 APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 15 septembre au 5 octobre 2020 :

Liste F-2020-25	Chèques à ratifier	630 140.67 \$
Liste F-2020-26	Comptes à payer	248 261.42 \$
Liste F-2020-27	Salaires périodes 19 & 20	323 862.44 \$

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 20-1301;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
et RÉSOLU :

DE RATIFIER les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer qui apparaissent sur les listes jointes aux présentes;

D'AUTORISER la trésorière à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. URBANISME

246-10-20

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-021-DM - LOT VACANT, RUE BELLEVILLE (LOT 6 373 339, DU CADASTRE DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes sont invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que les citoyens ont été invités à se faire entendre au moyen d'une consultation écrite annoncée par avis public le 18 septembre 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 4 juillet 2020 qui permet au conseil municipal de choisir de tenir une consultation écrite de 15 jours en remplacement de la procédure habituelle en raison de la pandémie de la COVID-19 pour pouvoir aller de l'avant avec l'étude des demandes de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu durant la période de consultation écrite qui s'est déroulée jusqu'au 5 octobre 2020 à 16 h 15;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure porte sur les articles 47, 64.1, 70 et 173 ainsi que l'annexe 2 du règlement de zonage numéro 712-00-2013 et ses amendements.

- Permettre l'implantation d'un bâtiment principal à structure isolée de 3 logements avec une marge arrière de 7,03 m, alors que la marge minimale requise est de 7,5 m (marge insuffisante de 0,47 m) ;
- Permettre un escalier ouvert donnant accès au rez-de-chaussée avec un empiètement de 3,1 m dans la marge avant, alors que l'empiètement maximal autorisé est de 2,5 m (empiètement excédentaire de 0,6 m) ;
- Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement hors rue de 6 cases avec accès et sortie des véhicules en marche arrière, alors qu'une aire de stationnement hors rue de 5 à 9 cases doit être aménagée pour permettre l'accès et la sortie des véhicules en marche avant (2 cases de stationnement excédentaires) ;
- Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement hors rue de 6 cases avec 2 cases n'étant pas accessible en tout temps et nécessitant le déplacement d'un véhicule pour y avoir accès, alors qu'une aire de stationnement hors rue comportant 5 à 9 cases doit être en tout temps accessible et ne pas nécessiter le déplacement d'un véhicule pour y avoir accès (2 cases de stationnement excédentaires).
- Permettre l'aménagement de 3 accès à la propriété, alors le nombre d'accès à la propriété maximal autorisé est de 2 (1 accès à la propriété excédentaire) ;
- Permettre une distance de 0,97 m entre 2 accès à la propriété, alors que la distance minimale requise est de 5,5 m (distance insuffisante de 4,53 m).

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que de l'avis du requérant, le présent projet est une version optimisée du projet initial présenté au CCU du 17 mars 2020 (résolution 099-04-20) visant à bonifier l'utilisation du terrain et le confort des occupants ;

CONSIDÉRANT que de l'avis du requérant, le projet souhaité constitue une implantation différente (bâtiment moins large et plus profond, unités d'habitation plus grandes 4 ½ vs 3 ½, ajout d'un garage attaché ;

CONSIDÉRANT que de l'avis du requérant, la rue n'étant pas très passante, l'enjeu de sécurité n'est pas remis en cause;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 20-1283;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et RÉSOLU :

D'ACCEPTER, telle que proposée, la demande de dérogation mineure numéro 2020-021-DM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

247-10-20

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2020-022-DM - 378, RUE EDMOND (LOT 5 975 163, DU CADASTRE DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT que les personnes présentes sont invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que les citoyens ont été invités à se faire entendre au moyen d'une consultation écrite annoncée par avis public le 18 septembre 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 4 juillet 2020 qui permet au conseil municipal de choisir de tenir une consultation écrite de 15 jours en remplacement de la procédure habituelle en raison de la pandémie de la COVID-19 pour pouvoir aller de l'avant avec l'étude des demandes de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu durant la période de consultation écrite qui s'est déroulée jusqu'au 5 octobre 2020 à 16 h 15;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure porte sur l'article 178 du règlement de zonage numéro 712-00-2013 et ses amendements.

- permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 72,61 m², alors que la superficie maximale autorisée de 65 m² (empiètement excédentaire de 7,61 m²).

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que de l'avis du requérant, le fait d'avoir procédé à l'aménagement d'un logement accessoire (usage additionnel) en 2012 a réduit la superficie disponible pour du rangement à l'intérieur du garage attaché existant, de plus un véhicule ne peut plus rentrer à l'intérieur ;

CONSIDÉRANT que de l'avis du requérant, §il y a un besoin pour l'entreposage de divers équipements : 2 motoneiges, 2 quads, 1 tracteur à gazon/tondeuse, 4 ensembles de pneus d'hiver pour occupants principaux et accessoires, une remorque et autres accessoires de véhicules. La grandeur prescrite par la réglementation est insuffisante pour répondre au besoin.

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 20-1284;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU :**

DE REFUSER, telle que proposée, la demande de dérogation mineure numéro 2020-022-DM.

Les raisons justifiant le refus sont :

1. Malgré les raisons invoquées par le demandeur, la superficie maximale autorisée pour la construction d'un garage détaché est appréciable et le respect de cette norme ne constitue pas un préjudice significatif pour celui-ci ;
2. De récentes modifications réglementaires concernant les normes sur les garages ont été effectuées par la ville de Saint-Amable au cours des derniers mois, les normes présentement en vigueur sont suffisantes et équitables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

248-10-20

DEMANDE DE MODIFICATION DU FEU DE CIRCULATION À L'INTERSECTION DES RUES PRINCIPALES ET CARDINAL

CONSIDÉRANT l'étude de circulation concernant la rue Principale entre les rues Rémi et David Sud effectuée par la firme de génie WSP;

CONSIDÉRANT la prévision de l'augmentation des débits véhiculaires à court terme;

CONSIDÉRANT que la rue Principale est de juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec exige une résolution du conseil municipal afin de procéder à l'analyse d'une modification d'un feu de circulation;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 20-1299;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU :**

DE DEMANDER au Ministère des Transports du Québec une modification à la programmation du feu de circulation situé à l'intersection des rues Principale et Cardinal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

249-10-20

AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT 3 - CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-EST (CISSS MONTÉRÉGIE-EST) - MAISON DES ÂÎNÉS, RUE DU PARCHEMIN

CONSIDÉRANT les résolutions 056-03-20, 173-07-20 et 224-09-20;

CONSIDÉRANT qu'un avenant doit être signé par les parties afin de prolonger de nouveau la période de vérification diligente, soit jusqu'au 23 octobre 2020 inclusivement;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 20-1309;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

D'AUTORISER la directrice générale adjointe et des ressources humaines, Madame Isabelle Roy, à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant numéro 3 à la promesse bilatérale de vente et d'achat des lots 6 325 686 et 5 978 334 du Cadastre du Québec, intervenue entre la Ville et le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSS Montérégie-Est).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250-10-20

DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2020-004-PIIA – LOT VACANT, RUE BELLEVILLE (LOT 6 373 339 DU CADASTRE DU QUÉBEC)

CONSIDÉRANT que la demande fait référence au chapitre 5 (articles 21.13 à 21.16) du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 704-00-2012 et ses amendements.

CONSIDÉRANT que le requérant souhaite faire approuver la demande;

CONSIDÉRANT que l'analyse s'est faite sur la base des documents déposés :

- Plan projet d'implantation produit par Marcel Pineault, arpenteur-géomètre, portant le numéro de dossier 3302 et le numéro de minute 4686, daté du 18 août 2020 ;
- Plan de construction produit par Groupe AGC portant le numéro 200427, daté du 1er juillet 2020;
- Plan d'aménagement paysager, produit par Elyse Dubuc de la firme Dubuc Architectes paysagistes, en date du 7 septembre 2020 ;
- Élévations 3D en couleur déposée le 9 septembre 2020.

CONSIDÉRANT que les travaux envisagés répondent, de façon substantielle, aux critères et objectifs de l'article 21.13 à 21.16 du Règlement 704-00-2012 relatif aux PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 20-1278;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et RÉSOLU :

D'ACCEPTER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-002-PIIA telle que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

251-10-20

RENOUVELLEMENT DE MANDATS - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement 726-00-2014 relatif au Comité consultatif d'urbanisme et à ses règles de régie interne;

CONSIDÉRANT les résolutions 327-11-16, 211-07-18 et 340-11-18;

CONSIDÉRANT que le mandat de deux des membres actuels du Comité consultatif d'urbanisme prend fin le 31 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le mandat de ces deux membres;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'urbanisme déposé sous le numéro 20-1298;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay

APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault

et **RÉSOLU :**

DE RENOUVELER le mandat des deux membres suivants du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville, selon le terme prévu ci-dessous :

Membres citoyens	Terme
René Trépanier	31 octobre 2022
Alexandre Péloquin	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. COURRIER REÇU

S/O

15. POINTS D'INFORMATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS

- Collecte de sang
- Grande marche – Défi Pierre Lavoie
- Ouverture de la rue Cyrille-Lapointe
- Fermeture au public des bâtiments municipaux, mais tous les services municipaux seront maintenus. Les citoyens sont encouragés à utiliser les services en ligne lorsque possible. Pour plus de détails, vous pouvez vous référer au site Web de la ville.
- Fermeture de la bibliothèque . Le service du prêt sans contact sans visiteurs à l'intérieur sera offert et la chute à livres sera ouverte.

Monsieur le maire annonce le début de la période de questions.

- Une citoyenne demande :

- Bonjour, ma question porte sur l'asphaltage d'une entrée privée. Ne serait-il pas possible d'établir aux citoyens une réglementation sur la date limite pour faire asphalté leur entrée privée? Plusieurs constructions de

maisons datent depuis plus de 10 ans et l'entrée est toujours en gravier.
Merci

- Il y a un règlement en vigueur pour l'asphaltage et l'aménagement des terrains après la construction; les citoyens doivent procéder dans les dix-huit mois suivant la construction. Par contre, les citoyens ayant construit avant la date d'entrée en vigueur du règlement ont un droit acquis et ils ne sont pas obligés par le délai de dix-huit (18) mois. Nous invitons tout de même les citoyens à procéder au pavage de leur entrée et à l'aménagement de leur terrain.

- Une citoyenne demande :

- Existe-t-il une réglementation à la ville pour que les lampadaires sur les terrains privés soient fonctionnels? Si oui, prenez-vous des mesures pour faire appliquer ce règlement ? Plusieurs lampadaires sont totalement non-fonctionnels ou à moitié fonctionnels. Pour assurer la sécurité des piétons, des enfants, des cyclistes et des automobiles lors de déplacement, un meilleur éclairage des rues serait grandement apprécié.

- Il y a un règlement pour les lampadaires sur les terrains privés; le service d'incendie a fait de la prévention ce printemps pour sensibiliser les citoyens à cet effet. Nous allons refaire une tournée de sensibilisation encore cet automne. Tous les citoyens sont invités à prendre soin de l'éclairage des lampadaires afin de bien assurer la sécurité des enfants et des autres utilisateurs des voies publiques.

- Des citoyens demandent :

- Serait-ce possible de rallonger la période à laquelle nous pouvons faire des feux à l'extérieur? Après une publication sur les réseaux sociaux, plusieurs résidents ont exprimé leur désaccord avec la date limite du 1^{er} octobre. Les feux l'automne c'est super, simplement ajouter une clause qui interdit de mettre des feuilles.

- Des discussions ont été tenues cette semaine sur le sujet et le conseil a convenu de prolonger la période de possibilité de faire des feux extérieurs jusqu'à l'Action de grâce. Ce règlement a été adopté par la MRC et d'ici l'an prochain, nous travaillerons pour que la période soit prolongée.

- Des citoyennes demandent :

- Malgré le règlement de planter un arbre devant sa maison, je remarque qu'il manque cruellement d'arbres dans plusieurs secteurs, dont la rue Principale. Est-ce possible pour la ville de planter plus d'arbres et d'en faire la promotion afin d'avoir une ville plus verte? Moi aussi j'aimerais que tout le monde puisse avoir un arbre devant sa maison (embellissement et rafraîchissement de la température).

- Règlement MRC que nous faisons respecter, par contre les propriétés construites avant la date d'entrée en vigueur de ce règlement ne sont pas tenues de s'y conformer. Toutes constructions neuves et toutes résidences construites après l'entrée en vigueur du règlement doivent le respecter. La Ville fait respecter ce règlement; le Service de l'urbanisme est avisé et cela fait partie de la politique environnementale en place qui sera d'ailleurs renouvelée. On préconise d'avoir un secteur plus vert et on a planté beaucoup d'arbres au parc Le Rocher, on est entouré de forêt « Le boisé de Verchères ». Le conseil de ville préconise la plantation d'arbres en avant de la maison.

- Une citoyenne demande :

- Où en est-on avec le projet d'accessibilité au câble pour la rue Williams?

- Vidéotron a été contacté aujourd'hui et nous avons fait le suivi avec eux afin d'être à jour sur ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui :

La rue Hervé à la rue Dulude a été fait presque en totalité. Malheureusement, 5 résidences de la rue Dulude n'ont pas encore le service de câblage. Nous travaillons là-dessus et cela fait partie de nos objectifs avec la MRC de finir le tout. Les coûts sont énormes pour Vidéotron. Nous aurons besoin de subventions avec la MRC pour finaliser le tout.

- Une citoyenne demande :

- Avoir internet haute vitesse devrait être possible pour tous, surtout en cette période de COVID-19. Beaucoup de personnes doivent travailler de la maison. Certains d'entre nous payons très cher ! C'est inacceptable ! Il serait de mise que cela soit réglé très rapidement, genre d'ici le 13 décembre 2020. Merci de considérer notre demande.

- Le déploiement de l'internet complet ne sera sûrement pas réalisé d'ici le 13 décembre 2020. Nous ne pouvons malheureusement pas faire de miracles.

Des démarches soutenues sont faites pour que l'internet haute vitesse soit déployée sur tout le territoire de la MRC. Nous travaillons ensemble pour que cela se réalise le plus rapidement possible. Je ne peux pas fournir une date de fin pour ce projet. Nous avons répertorié toutes les rues qui n'ont pas l'internet pour lesquelles nous visons également l'internet haute vitesse.

- Un citoyen demande :

- Bonjour, j'habite sur la rue Brion depuis 28 ans et nous n'avons toujours pas le service d'égout. J'aimerais savoir quand ce service sera sur notre rue ? Depuis une vingtaine d'années déjà, on nous informe que c'est pour l'an prochain.

- Tous les quatre ans, il y a une subvention globale provenant de la taxe d'accise sur l'essence qui nous permet de réaliser divers travaux de voirie. Cette année, nous avons réalisé la phase 9-A sur les rues des Lilas, du Mimosa, Diana et autour. Dans 4 ans, il y aura une autre subvention qui nous permettra de réaliser les rues près de la nouvelle école, soit les rues : Dupuy, David Nord, Dalpé, Quévillon, des Quatre-Vents, Doré et Dulude. Dans huit (8) ans, nous pourrons faire les travaux sur les rues : Aimé, Brion, Benoit, Omer et Ouellette. Malheureusement, je dois vous dire que ce sera dans huit (8) ans; nous voulons être transparents à ce sujet. À moins de recevoir d'autres subventions, c'est le délai à prévoir.

- Un citoyen demande :

- Pourquoi avoir ajouté des poteaux verts sur certaines rues dont Béatrice, malgré cela, plusieurs voitures stationnent entre ces poteaux.

- Tous les bollards installés cet automne ont pour but de délimiter les corridors scolaires. Je vous invite à appeler le service de police pour signaler les voitures qui se stationnent entre ces bollards. Ceci est une question de sécurité pour nos enfants et les automobilistes ne peuvent pas y stationner leurs autos. Avisez le service de police si vous voyez de telles infractions, il sera de leur devoir de faire respecter la signalisation.

- Une citoyenne demande :

- Est-ce qu'il pourrait y avoir une étude concernant le nombre de décibels que Béton Rive-Sud produit ? Merci

- Il n'y a pas d'étude à ce sujet maintenant. Nous travaillons actuellement sur un plan. Depuis plusieurs années, Béton Rive-Sud est établi sur notre territoire et c'est vraiment difficile d'arriver à une entente avec eux à cet effet. Nous travaillons sur un plan de relance agricole afin d'établir une usine de transformation de pomme de terre au parc Le Rocher. Nous sommes entrés en contact avec Béton Rive-Sud et si nous réussissons notre plan de relance agricole, Béton Rive-Sud pourrait déménager dans le même secteur et réaménager tout ce secteur urbain près de la rue David Nord. C'est un projet à moyen terme, sinon ce problème de décibels va perdurer encore des années et ce sera vraiment difficile à régler sauf s'il change d'emplacement sur notre territoire.

253-10-20

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
ET RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Stéphane Williams, maire

René Tousignant, greffier intérim

Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.